

Raiffeisen Caisse retraite

Comparaison synoptique des modifications du Règlement d'organisation, des provisions et de placement au 01.07.2024

Texte valable jusqu'au 30.06.2024 (rouge: texte modifié)	Texte valable dès le 01.07.2024 (bleu-vert: nouveau texte)	Commentaire de modification
3.7 Structure stratégique de la fortune (Nouveau texte)	3.7 Structure stratégique de la fortune La fortune est gérée dans le cadre d'un processus d'investissement clairement défini. Une allocation d'actifs stratégique (SAA), c'est-àdire une répartition visée de la fortune à long terme, ainsi que des marges de fluctuation tactiques sont alors définies. La SAA sert d'étalon de mesure ou de référence pour l'évaluation des résultats obtenus. A cet effet, des indices de référence appropriés sont à définir pour toutes les catégories de placement. Les SAA, les marges de fluctuation et les indices de référence figurent en annexe du présent règlement de placement.	Explication de l'allocation stratégique d'actifs

Texte valable jusqu'au 30.06.2024 (rouge: texte modifié)					Texte valable dès	le 01.0	Commentaire de modification					
3.7.1 Stratégie de placement Marge de fluctuation tactique en % Catégories de placement Position normale stratégique en % Minimum Maximum Indice de référence					Annexe: Stratégie de placement Marge de fluctuation tactique en %						Déplacement du tableau contenant la stra- tégie de placement, y compris les explica-	
Liquidité	2	2	0	20	Customized Benchmark - 30% LIQUIDITE PFLO PERF - 35% FTSE CHF I-MONTH EURODEPOSIT (CHF) - 35% FTSE CHF 3-MONTH EURODEPOSIT (CHF)	Catégories de placement stra Liquidité	atégique en %	0		20	Indice de référence Customised Benchmark - 30% LIQUIDITÉ PFLO PERF - 35% FTSE CHF I-MONTH EURODEPOSIT (CHF)	tions, vers l'annexe et modification simulta née de certaines positions stratégiques nor males ainsi que d'un benchmark straté-
Obligations					SSS (ISE OF SHORT ECHOSE OST (OFF)	Obligantian					35% FTSE CHF 3-MONTH EURODEPOSIT (CHF)	<u> </u>
Obligations CHF	12	2	8	40	SBI AAA-BBB TR CHF	Obligations Obligations CHF	13	8	1	40	SRI AAA-RRR TR CHE	gique.
Obligations ME hedged	6	5	0	15	Customized Benchmark: • 67% BLOOMBERG US CORPORATE TR HDG CHF • 33% MARKIT IBOXX CORP TR EUR HDG CHF	Obligations ME hedged	8	0		15	Customized Benchmark: 67% BLOOMBERG US CORPORATE TR HDG CHF 33% MARKIT IBOXX CORP TR EUR HDG CHF	
Hypothèques	5	i	0	10	Customized Benchmark: • 80% HYPOTHEQUES DIRECTES PFLO PERF • 20% SBI DOMESTIC AAA-BBB 5-7Y (TR)	Hypothèques	4	0)	10	Customized Benchmark: - 80% HYPOTHEQUES DIRECTES PFLO PERF - 20% SBI DOMESTIC AAA-8BB 5-77 (TR)	
Actions						Actions					* 20% 3BI DOMESTIC AAA-BBB 5-/1 (TN)	
Actions Suisse	10)	5	15	SPI TR CHF	Actions Suisse	10	5	;	15	SPI TR CHF	
Actions Etats-Unis hedged	12	2	7	17	MSCI USA NET HDG CHF	Actions Etats-Unis hedged	12	7		17	MSCI USA NET HDG CHF	
Actions Europe hors Suisse hedged	4,5	i	1	8	MSCI EUROPE EX CH NET HDG CHF	Actions Europe hors Suisse hedged	4,5	1		8	MSCI EUROPE EX CH NET HDG CHF	
Actions Japon hedged	1,5	;	0	3	MSCI JAPAN NET HDG CHF	Actions Japon hedged	1,5	0)	3	MSCI JAPAN NET HDG CHF	
Actions Pacifique hors Japon hedge	d 1	1	0	3	MSCI PACIFIC EX JAPAN NET HDG CHF	Actions Pacifique hors Japon hedged	1	0)	3	MSCI PACIFIC EX JAPAN NET HDG CHF	
Actions Marchés émergents	3	}	0	6	MSCI EMERGING MARKETS NET USD	Actions Marchés émergents	3	0)	6	MSCI EMERGING MARKETS NET USD	
Actions Monde Small Cap hors Suiss	se hedged 3	}	0	6	MSCI WORLD SMALL CAP EX CH INDEX NET TR HDG CHF	Actions Monde Small Cap hors Suisse h	edged 3	0)	6	MSCI WORLD SMALL CAP EX CH INDEX NET TR HDG CHF	
Biens immobiliers						Biens Immobiliers						
Biens immobiliers Suisse directs	22	2	12	32	KGAST IMMOBILIEN INDEX	Biens immobiliers Suisse directs	22	12	!	32	KGAST IMMOBILIEN INDEX	
Biens immobiliers Suisse Indirects	3	3	0	6	Customized Benchmark: • 80% SXI REAL ESTATE FUNDS BROAD TR CHF • 20% SXI REAL ESTATE SHARES BROAD TR CHF	Biens immobiliers Suisse Indirects	3	0)	6	Customized Benchmark: - 80% SXI REAL ESTATE FUNDS BROAD TR CHF - 20% SXI REAL ESTATE SHARES BROAD TR CHF	
Biens immobiliers Etranger	3	1	0	5	Customized Benchmark: - 33"/46 FIX 546 TR EUR - 33"/46 FIX 446 TR EUR - 33"/46 NOREIF FUND INDEX - OPEN END DIVERSIPED CORP FOUITY FOULD WEIGHT	Biens immobiliers Etranger	3	0)	5	Customized Benchmark: - 33'/46 FIX 546 P.A. EUR - 33'/46 FIX 446 P.A. EUR - 33'/46 NCREIF FUND INDEX - OPEN END DIVERSIFIED CORE FOUTITY FOUAL WEIGHT	
Infrastructure	3	3	0	5	Customized Benchmark: • 50% SNB SARON 3M +3,5% P.A. CHF • 50% CPI +5% P.A. USD	Infrastructure	3	0)	5	Customized Benchmark: • 50% SNB SARON 3M +3,5% P.A. CHF • 50% CPI +5% P.A. USD	
Placements alternatifs	9	•	0	15	Customized Benchmark: - 22,2% EUREKAHEDGE ILS ADVISERS INDEX GROSS USD - 33,4% CAMBRIDGE ASSOCIATES LLC US PRIVATE EQUITY - 22,2% CS WESTERN-EUROPE LEVERAGED LOAN TR HDG EUR	Placements alternatifs	9	0)	15	Customized Benchmark: - 44% CAMBRIDGE ASSOCIATES LLC US PRIVATE EQUITY - 28% CS WESTERN-EUROPE LEVERAGED LOAN TR HDG EUR - 28% CS LEVERAGED LOAN INDEX TR USD	
					• 22,2% CS LEVERAGED LOAN INDEX TR USD	Total fortune	100					
Total fortune	100					Couverture des actions (placements indiciels)*	50	0)	100		
Couverture des actions (placements indiciels)*	50)	0	100		4						
ture résulte en une quote-part d'actions i référence.	implicite de 30% et un	e liquidité	de 7%. Cette	rges (indipe achetées sout of the moneys (Tail-Risk-Hedging). La couver- placement implicite peut être utilisée pour les comparaisons de de fluctuation tactiques s maximales selon les	 strategiquement, sure des pacerments en act ture resulte en une quote-part d'actions impli référence. 	tions indiciels sont c	ouvers, Les co liquidité de 8%	6. Cette str	sont en pri ratégie de	ncipe achetées «out of the money» [fall-Risk-Hedgling). La couver- olacement implicite peut être utilisée pour les comparaisons de	
art. 53 à 57 OPP 2	soient d	épas	sées.	Cela	doit être établi de manière							
concluante dans l'	anneve d	es C	omnt	es an	nuels, conformément à							
'art. 50 OPP 2.	arriexe a		.omp	ics ar	macis, comormement a							
	ite de cat				régorie de placement Biens o (selon l'art. 55 de l'OPP 2)							

RAIFFEISEN

Raiffeisen Caisse retraite

Texte valable jusqu'au 30.06.2024 (rouge: texte modifié)	Texte valable dès le 01.07.2024 (bleu-vert: nouveau texte)	Commentaire de modification
3.7.2 Marge de fluctuation tactique Pour chaque catégorie, une marge de fluctuation est définie selon le tableau ci-dessus.		
Le minimum et le maximum des marges tactiques définissent les écarts maximales tolérés par rapport à la structure stratégique visée. Il s'agit en l'occurrence de points d'intervention. Les parts dans le portefeuille doivent impérativement se situer entre le minimum et le maximum des marges.		
Le respect des marges de fluctuation tactiques est vérifié au moins une fois par trimestre. Les écarts de la structure de la fortune par rapport aux marges de fluctuation tactiques sont rectifiés.		
3.7.3 Couvertrure monnaie étrangère Stratégiquement, les monnaies étrangères sont couvertes à 100% pour les valeurs nominales et à 50% pour les valeurs réelles. Pour des raisons d'efficacité, le risque de change est couvert dans la mesure du possible à 100% pour les valeurs réelles liquides, tandis que l'on renonce à la couverture pour les valeurs réelles non liquides.	Couvertrure monnaie étrangère Stratégiquement, les monnaies étrangères sont couvertes à 100% pour les valeurs nominales et à 50% pour les valeurs réelles. Pour des raisons d'efficacité, le risque de change est couvert dans la mesure du possible à 100% pour les valeurs réelles liquides, tandis que l'on renonce à la couverture pour les valeurs réelles non liquides.	
4 Dispositions finales Le présent règlement entre en vigueur le 1 ^{er} janvier 2024 et remplace le règlement du 1 ^{er} juillet 2023.	4 Dispositions finales Le présent règlement entre en vigueur le 1 ^{er} juillet 2024 et remplace le règlement du 1 ^{er} janvier 2024.	Date d'entrée en vigueur